

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 08 décembre 2020

DEPARTEMENT _____
NORD

ARRONDISSEMENT _____
VALENCIENNES

CANTON _____
CONDE SUR ESCAUT

L'an deux mille vingt, le huit décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de VICQ étant réuni à la salle municipale hors lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DULION, Maire

Etaient présents : A. MARCANT – P. MIKULA – S. GMEINDL – G. RAVEZ – M. MORCHIPONT – E. DUMINY – S. FUGALDI – I. BRABANT – A. PAMELARD – G. PETIAU – L. MONARD – T. FIQUET.

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat à J.C. DULION

NOMBRE :

De conseillers en Exercice : 15
De présents : 13
De votants : 14

Etaient absents excusés : P. BEAL - O. PREUX

Un scrutin a eu lieu, Mme T. FIQUET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après l'appel, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h00 et rappelle l'ordre du jour point par point :

- Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2020,
- Décision modificative n°2,
- Renouvellement de la ligne de trésorerie,
- Subvention – Association La Pétanque Vicquoise,
- Modification de l'intitulé du poste de l'agent contractuel au service enfance jeunesse,
- Modification du tableau des effectifs titulaires et non titulaires,
- Prix de vente des parcelles situées rue du Marais,
- Avenant au Contrat Enfance Jeunesse de la Commune de Rombies et Marchipont :
 - ↳ Fiche : crèche de Rombies l'îl ô Marmots – réservation 3 places,
 - ↳ Fiche : Relais Assistante Maternelle l'îl ô RAM,
- Financement des actions enfance jeunesse - Signature de la Convention d'Objectifs et Financières avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- Stratégie de rénovation énergétique du patrimoine et de développement des énergies renouvelables – Engagement à signer avec Valenciennes Métropole,
- Annule et remplace la délibération n°20.05.09 – Renouvellement convention droits de chasse,
- Demande de subvention ADVB – Travaux aménagement cimetière et installation d'un écran d'informations,
- Convention relative à la création de trottoirs et à leur entretien ultérieur Rue de la Gare – Département du Nord,
- Signature de la convention de prestations de services reprographie avec Valenciennes Métropole,
- Adhésion à l'association Réseau de Villes et Villages Numériques,
- Numérotations de voirie – 71 rue de la Gare (4 parcelles) et parcelle B1274 (société TAM),
- Désignation des représentants titulaire et suppléant – Agence INord,
- Mise en conformité des statuts de Valenciennes Métropole,
- Délégation de signature :
 - ⇒ Société Action Nuisible : convention piégeage des taupes,
 - ⇒ Le PHARE : convention de financement 2020,
 - ⇒ CAF : avenant n°4 à la convention relatif au dispositif de Lutte contre l'Indécence des Logements,
- Questions diverses,
- Informations.

1 - Approbation du procès – verbal du 15/09/2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Décision modificative n°2

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à quelques ajustements en prévision des travaux d'aménagement du columbarium, de l'installation d'un panneau d'informations et de la mise en place de l'accès wifi pour l'école (achat matériel informatique + licence...).

D'autre part, dans l'optique de la vente des terrains rue du Marais, il y a lieu de procéder à l'annulation des mandats de viabilisation des terrains en émettant un titre de recettes TTC de 46 713.59€, et d'inscrire la dépense HT de ces travaux pour l'émission d'un mandat de 41 927.99€. Quant à la TVA et pour l'équilibre budgétaire, elle a été intégrée à une dépense supplémentaire d'investissement.

Voté à l'unanimité

3 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, Monsieur Le Maire est autorisé à renouveler la ligne de trésorerie d'un montant maximum de 100 000€ dans les conditions suivantes :

Montant : 100 000€

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt : marge de 0.79%/an

Durée maximum : 364 jours

Modalités de remboursement : Paiement trimestriel à terme échu des intérêts.

Commission de non utilisation : 0.15%

Commission d'engagement : 200€

Voté à l'unanimité

4 – Subvention – Association La Pétanque Vicquoise

Afin de régulariser son attribution, l'assemblée autorise le versement de la subvention de fonctionnement d'un montant de 235€ à l'association de la Pétanque Vicquoise.

Voté à l'unanimité

5 – Modification de l'intitulé du poste de l'agent contractuel au service enfance jeunesse

Dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Financements, Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de modifier l'intitulé de la fiche de poste du coordinateur au service enfance jeunesse « en chargé de coopération CTG ».

Voté à l'unanimité

6 – Modification du tableau des effectifs titulaires et non titulaires

Suite à l'intégration d'un adjoint technique non titulaire au poste d'adjoint technique titulaire à temps complet à compter du 15 mars 2021 et à la modification de la fiche de poste du directeur ALSH/coordonnateur enfance jeunesse en « chargé de coopération enfance jeunesse, il y a lieu de modifier les tableaux des effectifs non-titulaires et titulaires comme suit :

Tableau des effectifs non titulaires

Grade	AVANT	Pourvus	Non Pourvus	Contrats
Adjoint technique		1	0	CDD
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe		1	0	CDI
Adjoint d'animation		1	0	CDI
Directeur ALSH/Coordonnateur Enfance Jeunesse - Animateur		1	0	CDD
Grade	APRES	Pourvus	Non Pourvus	Contrats
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe		1	0	CDI
Adjoint d'animation		1	0	CDI
Chargé de coopération enfance jeunesse		1	0	CDD

Tableau des effectifs titulaires

Grade	AVANT	Pourvus	Non Pourvus
Attaché		1	0
Agent de maîtrise principal		1	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		2	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe		1	0
Adjoint technique		3 dont ITNC	0
ATSEM 1 ^{ère} classe		0	1
Grade	APRES	Pourvus	Non Pourvus
Attaché		1	0
Agent de maîtrise principal		1	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		2	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe		1	0
Adjoint technique		4 dont ITNC	0
ATSEM 1 ^{ère} classe		0	1

Voté à l'unanimité

7 – Prix de vente des parcelles situées rue du Marais

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le prix de cession des parcelles situées rue du Marais a été fixé à 150€ le m² et il ajoute qu'il est nécessaire de déterminer le prix forfaitaire de chaque parcelles, surfaces validées par le géomètre et le relevé de propriété. L'assemblée a décidé de fixer les prix comme suit :

Lot n°1, parcelle B1283 : 534 m² soit 80 100€ TTC

Lot n°2, parcelle B1282 : 562 m² soit 84 300€ TTC

Lot n°3, parcelle B1281 : 581 m² soit 87 150€ TTC

Lot n°4, parcelle B1280 : 531 m² soit 79 650€ TTC

Lot n°5, parcelle B1279 : 496 m² soit 74 400€ TTC

Lot n°6, parcelle B1278 : 552 m² soit 82 800€ TTC

Voté à l'unanimité

8 – Avenant au Contrat Enfance Jeunesse de la Commune de Rombies et Marchipont

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse de la Commune de Rombies et Marchipont, Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le renouvellement des fiches actions intercommunales de la crèche de Rombies l'îl ô Marmots et du Relais Assistants Maternels l'îl ô RAM, qui seront rattachées jusqu'en 2022.

↳ Fiche : crèche de Rombies l'îl ô Marmots – Réservation 3 places

Le rattachement au Contrat Enfance Jeunesse de la Commune de Rombies et Marchipont permettra aux familles de Vicq de bénéficier de 3 places réservées dans un multi-accueil pour accueillir leur enfant afin de concilier vie professionnelle, familiale et personnelle.

↳ Fiche : Relais Assistants Maternels l'îl ô RAM

Ces actions permettront d'informer, d'orienter et de former dans le domaine de la petite enfance les assistants maternels de la Commune. Le rattachement, permet de poursuivre l'action intercommunale.

Voté à l'unanimité

9 – Financement des actions Enfance Jeunesse - Signature avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Convention d'Objectifs et de Financement

A compter du 1^{er} janvier 2020, le Contrat Enfance Jeunesse de la commune de Vicq doit être renouvelé. L'assemblée autorise Monsieur Le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord la nouvelle convention appelée Convention d'Objectif et de Financement (COF) qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement des prestations.

Voté à l'unanimité

10 – Stratégie de rénovation énergétique du patrimoine et du développement des énergies renouvelables – Engagement avec Valenciennes Métropole

Dans le cadre du Plan Climat et du schéma de mutualisation, Valenciennes Métropole a délibéré en 2019 sur sa volonté de soutenir les démarches d'améliorations énergétiques et de développement d'énergies renouvelables des communes. Cette délibération a validé notamment la mise en place du service de conseil en énergie partagé afin d'aider les communes n'ayant pas les ressources internes suffisantes à mettre en œuvre une politique énergétique maîtrisée et à agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies. Il est proposé à l'assemblée de délibérer sur son engagement à améliorer énergétiquement son patrimoine public et à développer les énergies renouvelables.

Voté à l'unanimité

11 – Annule et remplace la délibération n°20.06.09 – Renouvellement convention droits de chasse

Pour arriver au même droit que le CCAS, il a été décidé, par délibération du 15 septembre 2020 de fixer le prix de l'hectare à 38€ portant les droits de chasse à 1584.41€ à l'année, ce qui entraîne une augmentation de 352.32€, contraire à la délibération n°19.05.03 du 15 octobre 2019 indiquant que les droits seraient fixes jusqu'en 2022,

Monsieur Le Maire demande le prolongement du bail de chasse 2019 au prix de 30€ l'hectare soit un loyer annuel de 1232.09€ pendant 3 ans jusqu'au 28 septembre 2022 inclus conformément à la délibération n°19.05.03 du 15 octobre 2019. Ainsi est annulée la délibération n°20.05.09.

Voté à l'unanimité

12 – Demande de subvention Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) – Travaux d'aménagement du cimetière et installation d'un écran d'informations

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention relative aux travaux d'aménagement du cimetière et à l'installation d'un écran d'informations sera présentée auprès du Département du Nord dans le cadre de l'ADVB (Aides Départementales aux Villages et Bourgs). La dépense HT est estimée à 33 784€ pour deux subventions ADVB et FSIC de 16 892€ et 8 499.50€.

Voté à l'unanimité

13 – Convention relative à la création de trottoirs et à leur entretien ultérieur Rue de la Gare – Département du Nord

Dans le cadre du projet concernant la requalification du Centre Bourg–Quartier Est rue de la Gare, la commune prévoit la réalisation de trottoirs le long de cette rue. Monsieur Le Maire présente à l'assemblée une convention relative à la création et à l'entretien ultérieur sur la route départementale n°101 dite « rue de la Gare » qui autorise la Commune à réaliser les travaux de voirie envisagés.

Voté à l'unanimité

14 – Signature de la convention de prestations de services reprographie avec Valenciennes Métropole

L'assemblée autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de prestations de services reprographie de Valenciennes Métropole. Cette dernière propose la reproduction en grande quantité des supports de communication de la Commune (livrets, vicq info...).

Voté à l'unanimité

15 – Adhésion à l'association Réseau de Villes et Villages Numériques

Depuis de nombreuses années, nous bénéficions des services de l'association RVVN pour le site et la gestion de la messagerie de la Commune. Au 1^{er} janvier 2021, Valenciennes Métropole ne prend plus en charge la subvention versée à l'association. Par conséquent, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'adhésion à l'association Réseau de Villes et Villages Numériques (RVVN) afin de bénéficier des services offerts par cette association et notamment de la création, de la maintenance et de l'évolution du site Internet de la commune, d'un service de messagerie collaborative et des services à venir. Le montant de l'adhésion à l'association RVVN est fixé à 1000 euros par an avec un prorata temporis la première année. A noter que la cotisation est revue annuellement en assemblée générale et celle-ci est, pour le moment, identique depuis 2001. L'assemblée autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

Voté à l'unanimité

16 – Numérotations de voirie – 71 rue de la Gare (4 parcelles) et parcelle B1274 (société TAM)

L'assemblée décide d'attribuer les numérotations de voiries des parcelles suivantes :

- * parcelle B940 divisée en 4 parcelles : 69, 69bis, 71 et 73 rue de la Gare
- * parcelle B1274 (société TAM) : 40bis rue de fresnes

Voté à l'unanimité

17 – Désignation des représentants titulaire et suppléant – Agence INord

Vu la délibération n°17.01.16 en date du 23 mars 2017 par laquelle la Commune a adhéré à INord, Monsieur Le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. L'assemblée décide de désigner Monsieur Jean-Charles DULION comme représentant titulaire de l'Agence et Madame Arlette MARCANT comme son représentant suppléant,

Voté à l'unanimité

18 – Mise en conformité des statuts de Valenciennes Métropole

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée la modification des statuts de Valenciennes Métropole. L'assemblée décide d'acter la mise en conformité des statuts de la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole et autorise Monsieur le Maire à notifier à la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole la mise en conformité de ses statuts par l'introduction de nouvelles compétences, en outre liées à la gestion de l'assainissement et de l'eau potable.

Voté à l'unanimité

- Délégation de signature :

- ⇒ Société Action Nuisible : convention piégeage des taupes au terrain de football,
- ⇒ Le PHARE : convention de financement 2020 du centre social intercommunal,
- ⇒ CAF : avenant n°4 à la convention relatif au dispositif de Lutte contre l'Indécence des Logements.

INFORMATIONS

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la demande de Monsieur et Madame OTUSZEWSKI, qui sollicitent un accès à leur parcelle cadastrée B1015 donnant sur la place du calvaire rue de Fresnes en vue d'une division pour la vente du terrain construit. Après avoir consulté les services de Valenciennes Métropole et des transports collectifs, il s'avère que le projet d'ouverture vers la rue de Fresnes ne peut pas être réalisé pour deux raisons :

- déplacement de l'arrêt de bus par la création d'un quai contenu et difficile à bouger compte tenu de la configuration de la rue.
- refus de déclassement de la place en domaine public pour un intérêt particulier. Le déclassement doit autoriser l'ensemble des parcelles à accéder à la rue de Fresnes (coût de l'enquête publique

La séance est levée à 18h56.

*Le Maire,
Jean-Charles DULION.*